

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 1434

AMENDEMENT

présenté par

M. de Courson, M. Bruneau, M. Castellani, Mme Létard, M. Mazaury et Mme Sanquer

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« ou psychologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement recentre la condition sur la souffrance physique.